



AVIS DE RESTRICTION D'EAU

Au vu des fortes températures et du manque de précipitations qui affectent considérablement les ressources en eau potable, la Municipalité de Froideville édicte un avis de restriction en matière de consommation d'eau.

De ce fait, sont interdits avec effet immédiat et jusqu'à nouvel avis :

- les arrosages automatiques ou au moyen de jets des jardins, des pelouses, zones herbeuses et plates-bandes ;
- les nettoyages extérieurs (véhicules, cours, terrasses, etc.) ;
- le remplissage des piscines, spas et jacuzzis privés.

L'arrosage des jardins et des fleurs à l'arrosoir reste autorisé. Il est également autorisé d'ajuster le niveau d'eau des piscines privées, déjà remplies.

Merci de votre compréhension.

LA MUNICIPALITE